

MAIRIE DE TARTAS



AFFICHÉ
à la Porte de la MAIRIE
le 26 JUIL. 2013

DECISION N° 2013-11

Contrat étude
1ère modification du PLU



LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU la délibération en date du 25 juin 2013 par laquelle le conseil municipal a décidé de lever un emplacement réservé au PLU

VU le porter à connaissance de M le Préfet portant modification du périmètre maîtrise de l'urbanisation autour de l'usine Tembec

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une modification du PLU et qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études préparer le dossier et l'enquête publique,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier la mission de conduite technique et de suivi administratif de la procédure de première modification du Plan Local d'Urbanisme de TARTAS à JB études 14 rue du Vicomte 40140 SOUSTONS pour un montant total de hors taxes de 1 640 euros soit TTC 1 961,44 euros.

Article 4 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet.

Fait à Tartas, le 1^{er} juillet 2013

Le Maire,



J.-F. BROQUÈRES